

## SOLLICITATION DU PREFET

Dans le numéro précédent, nous vous annoncions que l'association avait obtenu un RDV avec le Préfet de Région et un RDV avec la DREAL PACA afin d'améliorer les échanges et la concertation avec les services d'Etat sur plusieurs sujets d'actualité : Arrêtés Sécheresse / Protection des captages d'eau potable en nappe de Crau / Suivi des APC COV...

Compte tenu de la crise sanitaire, ces deux RDV avaient été ajournés.

Nous avons pu reprogrammer cette rencontre avec la DREAL PACA, le 3 décembre dernier, et espérons qu'elle portera ses fruits. Le compte rendu étant encore en cours de validation avec les services de la DREAL, nous le communiquerons dès que possible.

## SUJETS PHARES

### AIR - APC COV :

**Surveillance environnementale** : le programme de mesures mutualisé des polluants prioritaires (benzène/1.3 butadiène/1.2 dichloroéthane) et non-prioritaires (CVM, Oxydes d'éthylène et de propylène) s'est achevé fin 2020. Le rapport global concernant les COV prioritaires a été transmis à la DREAL en fin d'année. Pour les COV non prioritaires, le rapport est en cours de rédaction par Atmosud.

Pour rappel, ATMOSUD a été mandaté pour mesurer dans l'environnement les COV prioritaires, sous forme de 8 campagnes d'une semaine entre octobre 2019 et mars 2020, puis 4 autres de juillet à septembre sur près de 25 sites de mesures. Concernant les COV non prioritaires, après une campagne préliminaire exploratoire menée en été, les mesures ont été faites en octobre et novembre 2020. Cette mutualisation a été coordonnée par Environnement-Industrie.

Désormais, les exploitants travaillent à définir les suites à donner à ces mesures en 2021, en fonction des résultats mais aussi des conclusions de leurs EQRS. Environnement-Industrie continue à coordonner les réflexions sur la poursuite de ces mesures, afin d'harmoniser les approches, mais aussi d'identifier les éventuels points de difficultés qu'il conviendrait de porter à la connaissance de la DREAL.

**Gestion des anomalies** : Les APC COV imposent la mise en œuvre d'une gestion dynamique des mesures environnementales, basée sur des seuils au-delà desquels les exploitants doivent mener des réflexions/actions pour pallier aux éventuels pics. Environnement-Industrie va coordonner, en 2021, une réflexion entre les exploitants qui suivent les mêmes polluants, afin de comparer, voire harmoniser les approches de définition des seuils d'anomalie.

**Révision des prescriptions des APC COV** : La DREAL ayant annoncé son projet de révision des APC COV mi 2021, Environnement-Industrie a demandé à ce qu'une concertation soit engagée en amont, notamment sur les points de difficultés dans l'application actuelle des APC COV. Les deux sujets d'ores et déjà évoqués concernent la couverture temporelle de la surveillance environnementale des COV prioritaires, dont les APC imposent un caractère « continu » qui pose question, et la mise en œuvre de la « gestion des anomalies » qui pose également des problèmes d'application.

### AIR – DIOXINES ET FURANNES :

Fin 2020, la DREAL a présenté à 5 ICPE de Fos sur Mer, un projet d'APC visant à leur imposer une surveillance environnementale mutualisée sur les dioxines et furannes pour 2022. Les industriels concernés ont déjà un programme de surveillance de ces polluants en place depuis plusieurs années et ont sollicité l'association Environnement-Industrie afin de fédérer et faciliter les échanges avec la DREAL sur le sujet. Une demande d'étude préalable, portée par les industriels, dès 2021, a ainsi été formulée. Nous sommes en attente de la réponse de l'administration.

### AIR- DISPOSITIF STERNES :

La DREAL PACA, nous a informé vouloir modifier / mettre à jour le dispositif STERNES (Système temporaire d'encadrement réglementaire et normatif des émissions soufrées pour limiter les pics de pollution au dioxyde de soufre). Nous sommes appelés à faire connaître à la DREAL nos points d'intérêt particuliers sur ce dispositif le plus en amont possible et consulterons nos adhérents en ce sens prochainement.

### AIR – INSTRUCTION POST LUBRIZOL :

Le projet d'APC sur la mise en œuvre de l'instruction du 12 août 2014, dite « post-Lubrizon 1 », a été soumis à la consultation d'Environnement-Industrie en tant que représentant des ICPE de la région. L'association devra transmettre son avis avant le 14 avril 2021. Un groupe de travail sera organisé avec les établissements SEVESO Seuil haut afin d'apporter une réponse concertée. L'association accompagnera ses adhérents dans la mise en œuvre des nouvelles exigences qui en découleront.

### SEISME :

Les 9 industriels engagés dans l'étude locale mutualisée, évoquée dans les précédents numéros, ont mandaté le bureau d'étude agréé SEISTER, afin de tester la robustesse du modèle d'aléa sismique développé en 2019 en ajoutant des données acquises lors du séisme du TEIL, à la demande de la DGPR. Les résultats sont cohérents avec l'étude 2019, et ne montrent aucun écart notable. Les premiers courriers actant le « déclassement » des zones de sismicité sont arrivés en décembre 2020 – mais tous les industriels concernés ne l'ont pas encore reçu.

Les études sismiques des établissements SEVESO seuil haut étaient à remettre pour le 31 décembre 2020, compte tenu de la crise sanitaire, une souplesse sera appliquée par les DREAL. Attention, seules les études sismiques sont concernées, les délais pour la réalisation d'éventuels travaux resteront inchangés.

Pour rappel, les plans de visites doivent être tenus à la disposition de vos inspecteurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### STOCKAGE / REFORTE REGLEMENTAIRE POST INCIDENT DE ROUEN 2019 :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan gouvernemental dit « post Lubrizol », suite à l'incendie du 26 septembre 2019, la réglementation a été révisée afin de renforcer les dispositions relatives aux liquides inflammables et combustibles dans les entrepôts. Les nouveaux textes ont été publiés en septembre 2020. Ces nouvelles dispositions réglementaires concernent toutes les ICPE qui exploitent un entrepôt.

Des GT seront programmés en 2021, lorsque les guides seront parus, afin de vous accompagner dans l'application de ces évolutions réglementaires.

### EAU :

L'association siège au Comité de Bassin afin d'y représenter les acteurs économiques usagers de l'eau. L'axe de travail principal des réunions de 2020 concernait l'élaboration du SDAGE 2022-2027. Environnement-Industrie, forte de son expérience sur le précédent SDAGE, a veillé à défendre les intérêts des industriels en analysant les diverses orientations fondamentales et leur cohérence avec la réglementation en vigueur. Ainsi, le projet de SDAGE a été adopté et sera proposé à la consultation du public. Lors du vote, une partie du sous-collège industriel s'est abstenu, pour marquer le fait que des améliorations sont attendues sur quelques points clés et notamment pour clarifier les objectifs de réduction des substances dangereuses. L'agence de l'eau s'est engagée à organiser un groupe de travail pendant la période de consultation publique du document, soit l'année 2021, propice pour amender le texte.

M. BAYARD, président d'Environnement-Industrie, a renouvelé son mandat d'une durée de 6 ans en tant que représentant des industriels au sein du comité de bassin. C'est également le cas de Mme. CUBADDA, vice-présidente d'Environnement-Industrie et de M. PAYAN, trésorier adjoint. Mme. HECTOR, responsable environnement chez Arkema St Auban entame son premier mandat et succède à M. DUMAS, Directeur EHS chez STMicroelectronics, engagé durant plusieurs années dans cette instance.

*Nous vous rappelons l'importance de ces représentations et vous invitons à nous contacter si besoin !*

### RISQUE INDUSTRIELS- Fiche G/P :

Un travail collaboratif sera engagé en 2021 entre l'État (DREAL et préfectures), le Cyprès et les représentants des industriels pour modifier la fiche GP (intégration des canalisations enterrées) et préciser/rappeler ses modalités d'utilisation.

## APPUIS TECHNIQUES

**Veille réglementaire** : ESSO (Fos sur Mer), FIBRE EXCELLENCE (Tarascon), PRIMAGAZ (Lavéra), LYONDELLBASELL (Berre)

**Audit réglementaire**: PRIMAGAZ (Lavéra), ARKEMA (St Auban), KEMONE (St Auban)

**Télédéclaration GIDAF** : GAZEL ENERGY (Gardanne), SIH (Cannes)

## Vous avez dit « la crise » ?

Définition : « La crise est une situation exceptionnelle dans laquelle les références, les procédures, les méthodes habituelles ne fonctionnent plus ».

Autrement dit, la condition nécessaire pour « passer au travers » est de s'adapter... jusqu'ici rien de nouveau et c'est bien ce que nous avons tous vécu (et continuons à vivre) depuis un an. Et si, comme nous le suggère le discours ambiant, c'était l'occasion de remises en questions, de changements plus profonds pour repositionner les objectifs sur l'essentiel ? Pour éviter le débat philosophique, d'ailleurs fort intéressant, je resterai sur la mission de base d'Environnement-Industrie : l'accompagnement des entreprises dans l'évolution des réglementations environnementales. L'objectif n'a pas changé d'un iota et se trouve même renforcé en tant qu'activité « essentielle ». Donc nous tenons le cap et répondons présents sur tous les sujets, et ils sont nombreux ! Ils traduisent la fébrilité des pouvoirs publics qui naviguent entre nécessité de maintenir les activités économiques – à court, moyen et long terme – et l'aspiration d'un pays souverain et plus autonome dans un monde plus respectueux de l'environnement.

Donc, merci de nous faire confiance et nous continuerons à vous accompagner du mieux possible... quoiqu'il arrive !

Si vous souhaitez réagir ou nous faire part de vos propres réflexions ... [cliquez-ici](#)

**10 février** • Groupe de travail « APC COV - Présentation résultats COV non prioritaires / Atmosud » - Visioconférence

**16 février** • Groupe de travail « APC Lubrizol 1 » - Visioconférence

**18 février** • Formation « QUOTAS DE CO2 - EU ETS 4 - ALLOCATION » - Visioconférence

**10 mars à Marseille** • Formation « ACTUALITE DU DROIT DES ICPE » - En présentiel

**18 mars** • Réunion d'échanges « Qualité de l'Air Post - Accident » - Visioconférence

**17 juin** • Assemblée Générale d'Environnement-Industrie (*en présentiel si possible sinon visioconférence*)

**2 Juillet 2021** • Réunion d'échanges « ENERGIE »

### En cours de planification :

**Avril 2021** • Groupes de Travail « SECHERESSE – Décryptage des Plans d'action départementaux »

## Liste des « Info RESEAU » 2021 :

N°1 - DREAL > ACTIONS NATIONALES POUR L'ANNEE 2021

N°2 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE - ENERGIE > Projet d'ordonnance relative à l'hydrogène

N°3 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE - ENERGIE > Projet d'ordonnance énergie renouvelable et marché intérieur de l'électricité

N°4 - APPEL A PROJETS > "Entreprises engagées pour la transition écologique - ADEME"

N°5 - EAU > Nomination des représentants industriels au comité de bassin RM

N°6 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE - BOUES DE STEP > Projet de décret relatif à leur compostage

N°7 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE - EAU > Décret sur la gestion de la ressource en eau et de la sécheresse

